

Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention du titre de Visiteur Médical – Niveau II

Certification de niveau III délivrée pour le compte du CPNVM le 29/09/1995 (J.O du 18/10/95) renouvelée le 03/02/99 (J.O. du 12/02/99) et le 08/10/2004 (J.O. du 10/10/2004)

Accédez au titre de Visiteur Médical en validant des compétences et des connaissances acquises et bénéficier d'une formation à la carte pour acquérir les connaissances manquantes.

<p>La profession</p> <p>En 1992, un accord professionnel a mis en place une formation de base de délégué médical. Le programme de cette formation est naturellement fondé sur les exigences du métier. Celles-ci mettent en évidence les compétences et connaissances que l'on demande aux délégués médicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des connaissances médicales et scientifiques, • la nécessité de bien communiquer, • le niveau de responsabilité et d'implication du Délégué Médical. <p>Une profession de communication médicale</p> <p>Délégué Médical, vous êtes le porte-parole des laboratoires pharmaceutiques auprès du corps médical. Votre mission est d'exposer aux médecins généralistes, spécialistes ou chefs de services hospitaliers, les propriétés thérapeutiques des spécialités pharmaceutiques présentées, mettre en valeur les composants, faire ressortir les avantages, les indications et la posologie. Vous êtes chargé de promouvoir des médicaments.</p>	<p>Un avenir assuré, des rémunérations attractives</p> <p>Profession à la jonction du médical et du marketing, l'avenir de la fonction de Délégué Médical est prometteur. En fonction de votre expérience et de vos résultats, vous pouvez accéder aux fonctions de Délégué hospitalier, Directeur régional, cadre marketing. Les salaires sont fixés par la Convention Collective.</p> <p>Organisation de la procédure VAE</p> <p>Sélection / conditions</p> <p>Tout candidat peut initier la démarche de manière indépendante ou par l'intermédiaire des ressources humaines de sa société dès lors qu'il peut justifier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 ans d'exercice professionnel (dans les 10 dernières années) • dans une activité ayant un rapport direct : avec la visite médicale, les professionnels de santé, les produits de santé, ou ayant une activité commerciale dans un secteur proche du médicament ou encore s'il est professionnel de santé titulaire d'un diplôme listé par l'arrêté du 17 sept. 1997. 	<p>Déroulement</p> <p>Accueil et information des candidats. Entretien de repérage des compétences, permettant à l'évaluateur de juger de l'opportunité de la candidature. Contrôle de la recevabilité par le Comité Professionnel National de la Visite Médicale.</p> <p>Si le dossier est recevable, le candidat remplit un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience, accompagné par la référente VAE.</p> <p>A l'issue de ce parcours qui dure environ 6 mois, il se présente devant 1 jury composé de professionnels, pour un entretien de 20 mn au cours desquelles il sera évalué sur ses compétences.</p> <p>La validation, totale ou partielle, de la démarche de VAE sera décidée par le Jury.</p> <p>En cas de validation partielle, les Unités attribuées restent acquises pendant 5 ans. En fonction des unités non validées, le candidat peut suivre une formation ou un stage, et repasser devant le jury pour valider l'intégralité de son diplôme.</p> <p>Durée</p> <p>Les jurys se réunissant tous les 4 mois (février, juin, octobre), la durée de la procédure est d'environ 6 mois.</p>
---	---	--

<p>Validation et contrôle des connaissances Il est assuré par Sup Santé, lors d'entretiens individuels pour les connaissances acquises antérieurement selon le Guide d'Entretien de Repérage des Compétences du CPNVM. Il s'agit pour l'évaluateur de s'assurer que les compétences acquises du candidat sont transposables à l'exercice de la visite médicale.</p> <p>Les résultats sont communiqués au CPNVM, qui s'appuie sur ce dossier pour déterminer si le candidat est ou non recevable.</p> <p>Moyens 1 référente expérimentée des jurys et de la précédure en général, et donc à même de juger de la recevabilité de votre candidature et de la progression de la rédaction de votre dossier, vous accompagne tout au long de la démarche.</p> <p>La possibilité de suivre des modules de formations complémentaires pour la validation totale</p> <p>Au niveau médical Toutes les spécialités médicales sont assurées au sein de Sup Santé dans le cadre de la formation de Visiteur Médical.</p>	<p>PLAN DE FORMATION M1 Connaissances scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le corps humain et son fonctionnement</i> • <i>vocabulaire et démarche clinique</i> • <i>de la physiologie à la pathologie et aux traitements</i> • <i>le médicament :</i> <p>M2 Le médicament : connaissances réglementaires et économiques</p> <p>M3 Communiquer et convaincre</p> <p>M4 Développer l'argumentaire relatif aux produits et services dans le cadre des directives d'entreprise</p> <p>M5 Utiliser les outils de traitement de l'information</p> <p>M6 Planifier et organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe</p> <p>M7 Analyser et suivre son activité sur un secteur en fonction de la stratégie d'entreprise.</p> <p>Un système de validation unique, pratique et valorisant</p> <p>La démarche VAE est un moyen pratique d'accès à une profession réglementée en valorisant le parcours professionnel du candidat et en prenant en compte ses contraintes actuelles, personnelles ou professionnelles.</p> <p>Le candidat et le coordinateur VAE peuvent ainsi déterminer un planning d'évaluation et de rédaction du dossier personnalisé et adaptable à tout moment.</p>	<p>Une équipe pédagogique de haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guy TAIEB, Docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris, Cardiologue, • Virginie PATIN, ancienne attachée hospitalière, intervenante sur la partie Professionnelle • Jean CARLES, Docteur en médecine • Sylvie GALLOIS, Docteur en Pharmacie. <p>Coordinateur administratif pour la VAE Virginie PATIN</p>
--	---	---

Une journée « portes ouvertes aux professionnels » est organisée annuellement après chaque session de formation permettant aux étudiants de rencontrer de futurs employeurs et de postuler directement à un poste par l'intermédiaire de SUP SANTE.

Des moyens de financement existent mais diffèrent selon le parcours professionnel du candidat, sa situation personnelle et le lieu de son habitation. Toutes les solutions pour vous aider sont abordées au cours de votre entretien individuel.